

RÉVISE LES VÉLOS DE VOS SALARIÉS SUR VOTRE SITE



FORFAIT PRESTATION 1 JOURNÉE

Nous contacter pour un devis

Notre prestation comprend :

- les réglages freins et dérailleurs
- la vérification des serrages
- les réglages des jeux (direction, pédalier, moyeux ...)
- le dévoilage des roues
- la vérification de l'éclairage
- le gonflage et le graissage
- le changement si nécessaire des patins, câbles ou chambre à air

Notre équipe se compose d'un chef d'atelier cycles et de plusieurs équipiers en situation de handicap.

ACHETEZ RESPONSABLE



Répondez à la **L.O.M.** (loi d'orientation des mobilités) et proposez à vos salariés une solution pour faciliter un mode de transport respectueux de l'**environnement**



Offrez une prestation de qualité à vos salariés : nous bénéficions de **18 ans d'expérience** dans la réparation de vélos et sommes certifiés **ISO 9001**



Contribuez à l'**insertion** professionnelle de personnes en situation de **handicap**



Bénéficiez d'un **excellent rapport qualité-prix** : 30% du Chiffre d'Affaires Utile est déduit de votre contribution dans le cadre de votre OETH*

*OETH = Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés déduction dans la limite du plafond calculé selon votre taux d'emploi direct

CONTACTEZ UN DE NOS ATELIERS



PARIS : Les Petits Velos de Maurice
81 boulevard Richard Lenoir, 75011 Paris
lespetitsvelosdemaurice@anrh.fr
01 44 93 79 84



ILE-DE-FRANCE : Entreprise Adaptée ANRH
St Denis
30 bis rue du Bailly, 93210 Saint Denis
contact-ea-stdenis@anrh.fr
01 49 17 80 20



NANTES : Entreprise Adaptée ANRH Nantes
34 avenue du marché commun, 44300 Nantes
contact-ea-nantes@anrh.fr
02 40 50 00 99

COMMENT SE DÉROULE LA JOURNÉE DE PRESTATION ?

- Le client établit en amont une liste sur laquelle les salariés s'inscrivent avec un minimum de 15 vélos et un maximum de 25 vélos par jour.
- Notre matériel est livré sur l'espace de prestation la veille ou au plus tard à 8h30 le jour de la prestation. Nous installons notre atelier entre 8h30 et 9h.
- Nous réceptionnons les vélos entre 9h et 10h. Pour chaque vélo nous prenons les coordonnées du salarié et ses clés d'antivol, le salarié nous explique les éventuels problèmes qu'il rencontre.
- S'il y a des réparations qui ne rentrent pas dans la révision, nous l'expliquons au salarié, et lui proposons avec un devis de nous ramener son vélo à notre boutique / atelier avec un rdv bien sûr.
- Dès qu'un vélo est fini nous envoyons un sms au propriétaire du vélo et lorsque celui-ci vient chercher son vélo, nous lui rendons ses clés et lui faisons un compte-rendu de ce qui a été fait.
- Si la restitution des clés n'a pas pu se faire, nous les donnons à notre interlocuteur pour la prestation ou une personne dédiée à l'accueil.
- Nous faisons une pause d'une heure pour le déjeuner, dont l'horaire est défini avec le client.
- Notre atelier fonctionne jusqu'à 16h30, puis nous rangeons et partons à 17h15.

QUELLES SONT LES CONDITIONS NÉCESSAIRES SUR VOTRE SITE ?

Nous venons avec notre matériel pour déployer un atelier vélos (pieds de réparations, servante, pompe, pied de dévoilage...)
Nous avons besoin de :

- Minimum 30 à 35 m2 d'espace de travail, plus l'espace de stockage correspondant au nombre de vélos à réviser
- Un espace à l'abri du froid, de la chaleur, et de la pluie, suffisamment éclairé, et garantissant de bonnes conditions de travail (par exemple, pas dans un lieu de passage)
- Un accès facile aux sanitaires et à l'extérieur pour les fumeurs
- Un stockage de notre matériel un jour avant et un jour après la prestation dans un espace sécurisé (4 à 5 m2 maxi)

En amont de la prestation, notre chef d'atelier visite les lieux pour valider la faisabilité de la prestation.

QUE COMPREND LE FORFAIT ?

- La liste de ce qui est compris dans le forfait est au recto de cette page. Le prix de la prestation comprend les divers consommables et fournitures nécessaires à sa réalisation. Nous changeons notamment, quand cela est nécessaire, les câbleries de freins et dérailleurs, chambres à air, patins, ampoules, visserie, pour les vélos adulte aux tailles standards.
- Un salarié peut nous apporter un accessoire à monter (selle, rétroviseur, sonnette) mais nous pouvons refuser le montage si cela se justifie. Nous ne vendons pas d'accessoires ni de pièces aux propriétaires des vélos.
- Nous acceptons les vélos électriques en fonction de la motorisation ou de la marque mais nous ne travaillons pas sur la partie électrique.
- Nous nous réservons le droit de refuser la prise en charge d'un vélo dont l'intégrité est mise en cause (cadre tordu, fourche tordue, roues tordues, absences de freins,...), d'un vélo jugé trop sale, d'un vélo atypique dont on estime ne pas avoir les compétences ou les outils pour les réparer, d'un vélo qui n'est pas déposé dans le créneau de dépôt, d'un vélo en trop mauvais état et dont la remise en état dépasse largement le cadre d'une révision classique.

COMMENT SE PASSE LA DÉDUCTION DE VOTRE CONTRIBUTION DANS LE CADRE DE VOTRE OETH (Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés) ?

- Vous payez la facture suite à la prestation.
- En début d'année suivante, nous vous envoyons un justificatif de chiffre d'affaire utile (= le chiffre d'affaire moins les achats de matières premières).
- 30% de ce montant sera déduit de votre contribution, dans la limite du plafond calculé selon votre taux d'emploi direct.